

ENCORE DES PATATES!?

Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation



ENCORE DES PATATES!?

Et oui, encore des patates... Corona-virus, confinement, fermeture des frontières et des restaurants, ce sont 500 000 tonnes de pommes de terre destinées à faire des frites dont il faut se débarrasser. Heureusement, l'aide alimentaire, dont les besoins explosent, est là pour éviter le gaspillage...

Partant de là, cette bande dessinée vous propose de suivre le cheminement que nous avons fait ces dernières années avec le projet, un peu fou, de défendre une Sécurité Sociale de l'Alimentation ! Un beau moyen de mettre en avant notre conviction : la transformation du monde agricole vers un modèle de production respectant les travailleurs, les mangeurs et l'environnement ne pourra se faire qu'en respectant le droit à l'alimentation de toutes et tous.

Après un travail en interne, puis quelques échanges, nous avons proposé aux différentes associations intéressées par ce projet de former un collectif pour continuer le travail de définition, aussi passionnant que complexe, d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation : comment faire démocratie, quel modèle de financement proposer, comment construire un rapport de force pour renverser le complexe agro-industriel ?

Aujourd'hui, nous nous réjouissons que de nombreuses initiatives et groupes de réflexions se montent localement pour s'emparer du sujet. Nous restons convaincus que la priorité de notre action doit être tournée vers les les citoyens et les citoyennes pour ancrer la revendication de plus de démocratie dans notre alimentation. Avec d'autres outils, cette bande dessinée est un moyen de vous faire partager nos constats d'indignation et d'espoir... Pour vous inviter à partager les vôtres, à se rassembler, et peut-être demain, reprendre tous ensemble le pouvoir de décider de notre alimentation !

Cette BD a été écrite par un groupe de travail composé de bénévoles d'ISF Agrista, coordonné par Mathieu Dalmais et Louise Seconda. Merci aux membres du collectif de travail sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation pour leurs relectures • Elle a été financée par la fondation Carasso, ISF France et ISF Agrista • Dessins et maquette: Claire Robert (clairerobert.org) • Responsable de publication: ISF Agrista • Contact: agrista@isf-france.org • Octobre 2021.

01. L'aide alimentaire





















*Loi Garot votée en 2016 et étendue en 2020.



*L'État défiscalise à hauteur de 66 % les dons pour l'aide alimentaire.







L'AIDE ALIMENTAIRE

Une aide pour qui ?



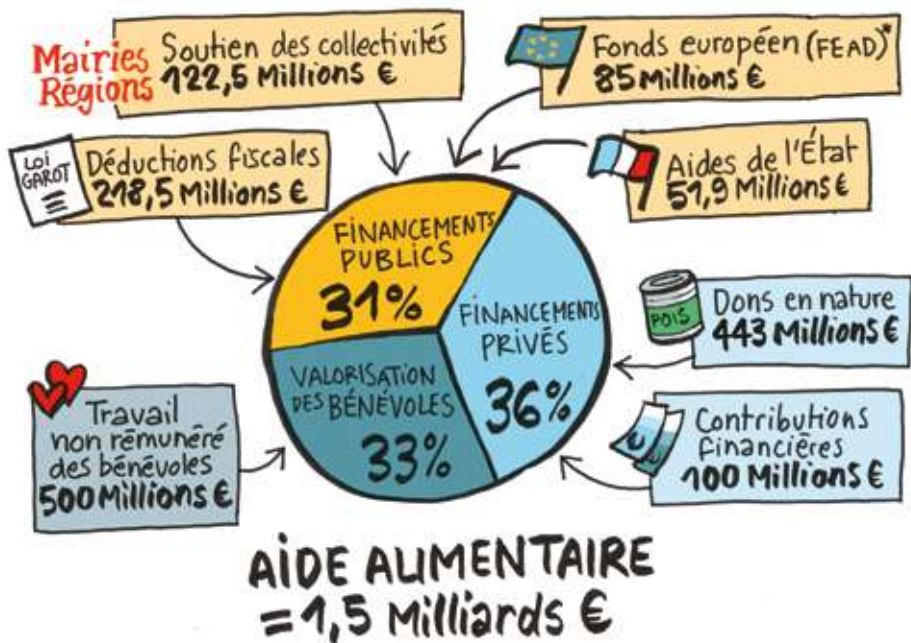
En France l'aide alimentaire est réalisée par plus de 9000 structures qui choisissent la forme de l'aide apportée : distribution de colis ou de paniers, de repas chauds, la mise en place de restaurants sociaux où sont servis des repas, d'épiceries sociales où les usagers et usagères peuvent faire leurs courses et où les prix pratiqués sont adaptés aux moyens du ménage, ou encore par la distribution de chèques et de bons.

Afin de déterminer si les personnes peuvent recevoir l'aide alimentaire, les structures mesurent des indicateurs comme le « reste pour vivre », permettant de vérifier que les demandeurs et demandeuses sont bien sans autre ressource. Cette étape peut sembler très dégradante pour les personnes, car cela revient à justifier qu'elles sont pauvres.

Dans le cas des distributions, les aliments sont des produits achetés grâce aux subventions européennes ou françaises ainsi que par les dons monétaires de particuliers ou d'entreprises. Les dons en nature, de particuliers, mais aussi et surtout des entreprises de l'agroalimentaire sont également présents. Ainsi, il est estimé que 95 % des aliments distribués proviennent de l'agro-industrie (achats et dons).

Depuis quelques années, plusieurs lois présentent le système de dons alimentaires comme une opportunité pour la lutte contre le gaspillage. Par exemple, il est noté dans l'une des deux mesures principales de la loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire : « l'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m², de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ». Les entreprises ont la possibilité de défiscaliser les dons effectués auprès de l'aide alimentaire. Cela leur permet de diminuer les coûts de la surproduction, tout en la justifiant par le besoin de « nourrir les pauvres ».

En d'autres termes, l'aide alimentaire apporte un débouché aux acteurs de l'agro-industrie qui obtiennent en compensation une réduction fiscale et une opportunité de se construire une image philanthrope. Parallèlement, les usagers et usagères de l'aide alimentaire passent alors pour des « poubelles éthiques » des surplus de l'agro-industries, alors que les bénévoles et les salariés de l'aide alimentaire deviennent responsables de la gestion de ces surplus, qu'ils nomment « la ramasse ».



Ces 1,5 milliards d'Euros sont versés à 9000 structures habilitées à offrir de l'aide alimentaire à travers des colis et des paniers, des chèques et des bons, des distributions de repas chauds, des restaurants sociaux, des épiceries sociales et solidaires. Les structures habilitées les plus connues sont le Secours populaire, les Restos du cœur, la Croix-rouge française et banques alimentaires.

Enfin, en 2018 le budget de l'aide alimentaire était de 1,5 milliard d'euros par an, 31 % provenaient du financement public (dont 218,5 millions de dépenses fiscales), 36 % des financements privés et 33 % de la valorisation du travail bénévole. Ainsi, sans le travail des bénévoles, ce système ne tiendrait pas. Des bénévoles, dont une partie sont épuisés et insatisfaits par la violence de ce système, et de ne pouvoir apporter une aide efficace aux femmes, hommes et enfants qu'ils rencontrent lors de leur engagement.

En 1985 lors de la création des Restos du cœur, le système qui a été déployé répondait à une urgence : nourrir de nouveaux pauvres, ceux qui en travaillant ne s'en sortaient pas. Depuis, ces aides se sont institutionnalisées, il ne s'agit plus d'un coup de pouce, mais de la seule manière qu'ont plusieurs milliers de personnes de se nourrir. Parce que ce système a un impact physique et psychologique sur les personnes dans la durée (obésité, hypertension, diabète, désocialisation, etc.), il semble urgent que les gouvernements entendent les demandes des bénévoles et des usagers qui veulent sortir de l'aide alimentaire conditionnée et conditionnelle.